

13729 - Recommande -t- on le jeûne de tout le mois de Chabaane?

La question

La Sunna veut elle que je jeûne tout le mois de Chabaane?

La réponse détaillée

Il est recommandé de jeûner fréquemment en Chabaane. Il a été rapporté que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) le jeûnait entièrement.

Ahmad (26022), Abou Dawoud (2336), an-Nassai (2175) et Ibn Madja (1648) ont rapporté qu'Oum Salamah a dit: «**Je n'ai pas vu le Messager (Bénédiction et salut soient sur lui) jeûner deux mois successifs, à l'exception du Chabaane qu'il joignait à Ramadan**». La version d'Abou Dawoud dit: «**Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ne jeûnait pas un mois entier, à l'exception du Chabaane qu'il joignait à Ramadan.**» (Jugé authentique par al-Albani dans Sahihi Abou Dawoud,2048). Ce hadith indique apparemment que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) jeûnait tout le mois de Chabaane. Un autre hadith précise qu'il le jeûnait sauf peu de jours. Mouslim (1156) a rapporté d'après Abou Salamah: j'ai interrogé Aicha (P.A.a) sur le jeûne du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui).Elle dit: il jeûnait au point que nous nous disions qu'il n'allait plus s'arrêter puis il cessait le jeûne de sorte que nous nous disions qu'il n'allait plus le reprendre. Je ne l'ai jamais vu jeûner dans un mois plus de jours qu'il jeûnait de Chabaane; il jeûnait tous les jours de ce mois , à l'exception de peu de jours». Ces deux hadiths sont à l'origine d'une divergence de vues au sein des ulémas:

Une partie d'entre eux dit que la pratique a varié dans le temps. Au cours de certaines années, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a jeûné tout le mois de Chabaane. Dans une autre période , il l'a jeûné sauf peu de jours. C'est le choix de Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Voir Madjmou' fatawa cheikh Ibn Baz (15/416).

D'autres soutiennent que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ne jeûnait entièrement que le Ramadan. Ils interprètent le hadith d'Oum Salamatah en disant qu'il signifie que le

Prophète a presque jeûné tout le mois de Chabaane. Ils disent que c'est une figure stylistique de langue arabe. Quand quelqu'un jeûne la majeure partie d'un mois, on peut dire qu'il a jeûné tout le mois.

Al-Hafizh dit: « Le hadith d'Aicha explique que ce qui est dit dans le hadith d'Oum Salamah, à savoir que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ne jeûnait un mois entier de l'année sauf Chabaane qu'il joignait à Ramadan signifie qu'il jeûnait la plupart des jours de Chabaane. At-Tirmidhi a rapporté qu'Ibn al-Moubarak a dit qu'il est permis en langue arabe de dire de quelqu'un qui a jeûné la majeure partie d'un mois qu'il l'a jeûné entièrement. At-Taybi dit: « **il faut entendre qu'il jeûnait tantôt tout le mois de Chabaane tantôt la majeure partie du mois, pour éviter qu'on croie que son jeûne est aussi obligatoire que celui du Ramadan.**»

Al-Hadizh ajoute que le premier avis est le juste. C'est –à-dire que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ne jeûnait pas tout le mois de Chabaane. Il cite à titre d'argument un hadith rapporté par Mouslim (n°746) d'après Aicha (P.A.a) dans lequel elle dit: « **je ne sache pas que le Prophète d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) ait récité tout le Coran au cours d'une seule nuit ni qu'il ait prié toute la nuit jusqu'au matin ni qu'il ait jeûné un mois entier en dehors du Ramadan.**» Il cite encore à tire d'argument ce hadith rapporté par al-Boukhari (1971) et par Mouslim (1157) d'après Ibn Abbas (P.A.a) selon lequel: « **Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) n'a jamais jeûné un mois entier en dehors du Ramadan.**»

As-Sindi dit dans son commentaire du Sahih de Mouslim: « **Il joignait Chabaane au Ramadan**» donc il les jeûnait tous les deux. Ce qui signifie apparemment que Chabaane aussi était jeûné intégralement. Seulement un hadith dit le contraire. Voilà pourquoi on l'interprète en disant que le Prophète jeûnait la majeure partie de Chabaane de manière qu'on eût l'impression qu'il le jeûnait totalement et le joignait au Ramadan. Si on dit, pourquoi jeûner si fréquemment en Chabaane? Voici la réponse d'al Hafizh: la meilleure réponse est celle citée par an-Nassai et Abou Dawoud et jugée authentique par Ibn Khouzaymah selon laquelle Ussamah ibn Zayd affirme avoir dit au Messager d'Allah: « **Je ne te vois pas jeûner aussi fréquemment au cours d'un mois comme tu le fais en Chabaane? - Il dit: c'est parce que c'est un mois qui sépare entre Radjab et Ramadan et auquel les gens sont peu attentifs, (pourtant c'est) un mois au**

cours duquel on présente les œuvres au Maître de l'univers. J'aime qu'on présente mes œuvres alors que j'observe le jeûne.» Hadith jugé bon par al-Albani dans Sahihi an-Nassai,2221.

Allah le sait mieux.